

Compte-rendu
Audience IA-DASEN du mercredi 7 octobre 2015

Présents pour l'IA : Mme Orlay (IA), M. Brevet (Secrétaire Général, SG), M. Griffoul (IEN-A)

SE-Unsa : Natacha ETOURNEAU, Jérôme BOUSQUET

Nous regrettons en préalable que Mme l'Inspectrice d'Académie n'ait pas eu la correction de rester jusqu'au bout de notre audience sous prétexte de préparer l'audience suivante.

I. Rentrées 1er et 2nd degré

SE-Unsa : Quel bilan de la rentrée ? Les quelques tensions sont-elles apaisées ? Y a-t-il des écarts entre prévisions et effectifs ?

IA : **pour le 1^{er} degré**, priorité a été donnée aux élèves, les moyens ont été attribués en fonction de ces derniers et les ouvertures ont été décidées eu égard aux chiffres. Les effectifs sont toujours en légère baisse. Pas de tension en cette rentrée. Aucune concession ne sera faite avec la pression de manifestants ou même, comme ça a été le cas, en nous assignant devant les tribunaux.

Pour le 2nd degré, les tensions étaient de diverses origines (taux de redoublement, nombre important de dérogations, écart entre prévisions et effectifs). Cela semble rentrer dans l'ordre. Le bilan sera fait lors du CTSD et CDEN de rentrée (respectivement 3 et 5 novembre).

II. Mutations 1er degré / INEAT-EXEAT

SE-Unsa : Problèmes de communication et de transparence : présentation de certaines situations en CAPD et autres ineat qui interviennent en parallèle, sans être informés. Critères pour les entrées dans notre département sans échange ?

Compensations prévues ? Sommes-nous à l'équilibre ?

SG : nous sommes à l'équilibre. Les ineats ont été compensés par les départs acceptés (même tardivement) en Gironde. Les autres cas étudiés n'ont pas trouvé d'issues favorables (même en étudiant des triangulaires, pour les Hautes Pyrénées par exemple).

III. Carte scolaire et offre éducative en milieu rural

SE-Unsa : Nous ne souhaitons pas subir la carte scolaire mais bien poursuivre le travail engagé sur le tissu scolaire en Dordogne, où en est-on ?

Les transports scolaires doivent être réétudiés, notamment dans les zones rurales les plus éloignées des écoles.

IA : les réflexions se poursuivent dans le département, localement dans les EPCI, (notamment dans le nontronnais, le pays vermois et Thiviers). Les réflexions devront aboutir à des décisions fermes (des structures devront fermer) car les effectifs sont encore à la baisse et nous devons penser à l'objectif prioritaire « faire progresser les élèves dans le département ». La problématique des transports doit être au centre des discussions.

SE-Unsa : Pourquoi ne pas étudier la problématique de l'offre éducative en milieu rural ? Certains départements ont gelé les postes pendant 3 ans pour pouvoir agir concrètement sur ce sujet.

IA : La proposition pourra être faite au Recteur. Le travail suit son cours sur ce dossier.

IV. M@gistère

SE-Unsa : Les choses doivent être précisées. Ce sont des heures payées, mais il ne doit pas s'agir d'un objet de vérification ou de surveillance du travail des enseignants. Les temps en présentiel servent aux collègues pour échanger et discuter autour du métier. Nous souhaitons une réponse à notre courrier.

IEN-A : Il n'y aura pas de baisse du temps de formation en présentiel. Le temps de concertation peut servir de moments d'échanges entre collègues.

M@gistère est un outil dans lequel le Ministère a beaucoup investi et son utilité reconnue : c'est un outil adapté.

La barre de progression dans l'utilisation de M@gistère ne doit pas servir à des contrôles. Il n'y a pas de contrôle « tatillon ». Les circonscriptions sont les interlocuteurs privilégiés en cas de problème.

Une réponse sera donnée au courrier.

Attention : les directeurs doivent faire la part des choses entre consignes syndicales et BO. Si M@gistère est l'outil utilisé des formations à distance (et c'est le cas en Dordogne), alors il doit être utilisé par la profession.

V. Liens DSDEN 24 et services mutualisés de la gestion des PE du département à l'IA 33

SE-Unsa : Les problèmes de communication persistent.

Les dernières feuilles de paie sont en septembre (pour celles de début d'année 2015) dans les écoles, ce qui a engendré un surplus de travail pour les directeurs : envoi des bulletins aux collègues qui ne sont plus affectés dans la même école qu'en 2014 / 2015. De même, certaines

indemnités et frais de déplacements n'ont toujours pas été versés, certains datant de 2013. Quand nous interpellons la DRH33, nous ne savons pas toujours qui nous répond. De plus, la réponse systématique renvoie la balle aux services de la Dordogne : retards d'envois, manque de dialogue. Cela ne peut plus durer. Les collègues ne savent même pas qui est leur gestionnaire.

IA et SG : vous pouvez, en tant que syndicat, solliciter une audience auprès des services de l'IA 33 ; nous ferons le point en réunions des secrétaires généraux des départements de l'Académie.
Nous envoyons les documents dans les temps à Bordeaux.

SE-Unsa : Nous avons déjà envisagé une audience l'an passé, et allons de nouveau en solliciter une.

VI. Temps de service des PE et "invitations vs convocations"

SE-Unsa : Cette question est également récurrente.

IA : il y a des difficultés car 3 dimensions en présence:

- les 24h hebdomadaires + les 108h des PE
- les objectifs à atteindre (centrés autour de l'élève)
- les tensions.

Le problème de la signature demandée lors des réunions auxquelles les enseignants sont invités devra faire l'objet d'une étude plus précise en Conseil d'IEN. Ceci étant, la signature est une trace qui nous sert aussi à établir des attestations lorsque les enseignants nous les demandent.

SE-Unsa : il y a aussi la question des frais de déplacements et du pouvoir d'achat des enseignants. Nous n'acceptons pas les invitations aussi, parce que nous ne sommes pas défrayés pour assister à ces réunions, et que nous défendons l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

VII. Rentrée des PES

SE-Unsa : Conditions de formation à l'Espé, IFF

IEN-A : Les affectations ont eu lieu dans les temps, pas de problème constaté. Les difficultés vécues à l'Espé, notamment par rapport à la qualité de la formation et aux formations adaptées seront à l'ordre du jour du prochain Conseil de formation.

VIII. Réforme du collège

SE-Unsa : Quelles méthodes dans le département ?

SG : L'Académie va présenter un plan ambitieux de formation sur cette réforme. Il se déroulera en plusieurs temps :

- formation des chefs d'établissements
- formation des membres de conseils pédagogiques
- formation des enseignants

Les collègues formés seront remplacés et les formations pendant les vacances le seront sur la base du volontariat (et rémunérées).

Le département dégage un dizaine de milliers d'euros : les moyens sont dégagés par le Ministère de l'Education nationale car c'est une priorité.

SE-Unsa : la question des DGH nous inquiètent, surtout si les collègues (par le biais des EPI) sont en perte d'heures disciplinaires.

SG : Une étude a été menée et ne fait pas état de baisse. Nous serons vigilants pour qu'il n'y ait pas de mesure de carte scolaire à cause de cette réforme, et notamment sur les langues étrangères dites « à faible diffusion ».

IX. Personnels – points divers

SE-Unsa : postes adaptés ? Où ont été positionnés les enseignants concernés ?
Allègements de service ?

SG : nous vous enverrons les documents.

SE-Unsa : Relations avec les IEN : certaines situations se crispent encore.

SG : ce sujet a été abordé en CHSCT et le travail sera poursuivi dans cette instance.

SE-Unsa : EVS / AVS ?

SG : 25 notifications récemment reçues de la MDPH ne sont pas encore suivies d'un accompagnement : c'est en cours.

SE-Unsa : Va-t-on débloquer des moyens pour accueillir les familles et enfants de réfugiés suite à la crise Syrienne ?

SG : pour l'instant, il y a eu une réunion en préfecture avec les Mairies volontaires pour accueillir les réfugiés. Nous en sommes au recensement des logements vacants. Les expériences passées nous questionnent : est-ce qu'il est opportun d'accueillir les réfugiés en milieu rural profond, avec la problématique des transports ? Faut-il trouver des moyens pour regrouper ou disperser ces familles sur notre territoire ? Toutes ces questions restent en suspens, ne sont pas tranchées.

Nous attendons le nombre, les dates et localisations pour affecter les moyens nécessaires. Attention cependant, nous n'avons que 2

enseignants itinérants pour l'aide à la scolarisation des non-francophones dans le département.